DEPARTEMENT AVEYRON **REPUBLIQUE FRANCAISE**
COMMUNE DE MURASSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURASSON

SEANCE DU 20 MARS 2026
N° 20260320-13

Nombres de Membres en exercice : 11 Nombres de présents : 10 Date de convocation : 15/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt du mois de mars, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h30, sous la présidence de Céline GINIEIS, Maire sortante.

Sont présents : ALINGRIN Brigitte, CAMBON Marie-Claude, CULIÉ Francis, GINIEIS Céline, GOLIEZ Xavier, GRACIA Julian, GUIRAUD Monique, SEBE Claude, SERRA César, TARU Laurie

Représentés : GULLI Marina par CAMBON Marie-Claude **Excusés :** - **Absents :** -

Secrétaire de séance : TARU Laurie a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L. 1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'à la suite des élections municipales de ce 3 juillet 2023, il appartient au conseil municipal d'élire les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
Considérant qu'outre le Maire, qui préside la CAO, cette commission sera composée de 4 membres du Conseil Municipal,

Les délégués élus à l'unanimité par le conseil municipal :

- Monsieur CULIE Francis,
- Madame GINIEIS Céline,
- Monsieur GRACIA Julian, et,
- Monsieur SÈBE Claude.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Céline GINIEIS

Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la Commune de Murasson : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.

Accusé de réception en préfecture
012-211201637-20260320-20260320_13-DE
Reçu le 23/03/2026